

Suite à la convocation en date du 05 novembre 2013,
Le quorum n'ayant pas été atteint le 22 Novembre
2013. Le Comité Syndical réuni de plein droit à Aire
sur la Lys le 29 Novembre 2013.

Etaient présents:

Mme Massiet-Zielenski, MM. Boussemart, Dissaux, Lefait, Lefebvre, Méquignon,

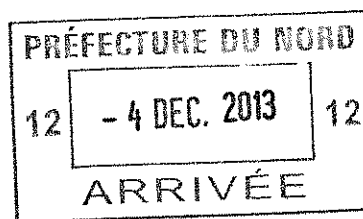
Etaient excusés:

MM. Andriès, Bézirard, Bocquet, Bruneel, Cacheux, Douez, Grimonprez, Houssin,
Leroy, Maimouni, Parent, Schepman, Tostain, Vandevoorde, Waymel.

Vu le rapport : 30-13

DECIDE

- d'autoriser la passation d'un avenant n° 1 au lot n° 2 du marché d'entretien des installations du SMAEL,
- d'imputer les sommes nécessaires sur les crédits inscrits aux comptes 6231 et 6283 du budget du Syndicat,
- d'autoriser son Président de prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette opération (signature des marchés et de leurs avenants éventuels dans la limite de 5% du marché initial).



VOTANTS : 06

POUR : 06

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès
de Monsieur le Préfet, le 3 DEC. 2013

Le Président,
Jean-Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean Claude DISSAUX

OBJET : Avenant n° 1 au marché d'entretien des installations du SMAEL – Lot N°2

Par délibération en date du 27 septembre 2012, le Comité Syndical a autorisé la passation d'un marché d'entretien des locaux des installations du SMAEL.

Le marché est décomposé en deux lots :

- Lot n°1 : la station de Prêmesques,
- Lot n°2 : l'usine de production d'eau potable d'Aire sur la Lys.

Le marché pour le lot n° 2 a été attribué pour une durée de 3 ans à l'entreprise Presti-Service le 08 janvier 2013, pour un montant de 13.502,50 € HT par an.

Suite aux travaux de rénovation et de transformation d'un logement de fonction en bureaux et salle de réunion à l'usine de production d'eau potable d'Aire sur la Lys, l'entretien de ces nouveaux locaux doit être ajouté au marché.

Ces prestations supplémentaires font l'objet d'un avenant n°1 au lot n° 2 du marché initial d'entretien des installations, pour un montant de 2.892,00 € HT par an, soit augmentation de 21,42% du montant initial.

La Commission d'Appels d'Offres, réunie le 29 novembre 2013, s'est prononcée sur la passation de cet avenant.

* * *

Il est demandé au Comité Syndical de se prononcer sur :

- la passation d'un avenant n° 1 au lot n° 2 du marché d'entretien des installations du SMAEL,
- l'imputation des sommes nécessaires sur les crédits inscrits aux comptes 6231 et 6283 du budget du Syndicat,
- la signature donnée à son Président de prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette opération (signature des marchés et de leurs avenants éventuels dans la limite de 5% du marché initial).

Vu le, 18 NOV 2013

Le Président du Comité Syndical


Jean-Claude DISSAUX

